

[Installation du Comité stratégique relatif à la compensation du handicap des enfants et aux transports des personnes en situation de handicap](#) [1]

Créé par l'article 4 de la loi du 6 mars 2020 visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap, le Comité stratégique relatif à la compensation du handicap des enfants et aux transports des personnes en situation de handicap doit permettre de proposer des avancées concrètes sur deux sujets de première importance pour la vie des personnes et de leurs familles, pour lesquels le gouvernement et l'ensemble des parlementaires ont reconnu l'urgence à agir. Un groupe de travail se mobilisera spécifiquement sur le sujet de la prise en charge du transport des enfants handicapés scolarisés.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/installation-du-comit%C3%A9-strat%C3%A9gique-relatif-%C3%A0-la-compensation-du-handicap-des-enfants-et-aux>

[2] <https://handicap.gouv.fr/installation-du-comite-strategique-relatif-la-compensation-du-handicap-des-enfants-et-aux>